



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC

Règlement établissant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée pour l'exercice financier 2024

Un avis de motion pour le règlement R-222-2023 concernant la tarification des matières résiduelles au lieu d'enfouissement en tranchée pour l'exercice financier 2024 a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023.

Le projet de règlement R222-2023 est aussi déposé.

L'adoption du règlement R222-2023 aura lieu à la séance extraordinaire du conseil prévue le 7 décembre 2023 à 18h30.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures normales d'ouvertures.

Donné à Port-Menier, ce 6^e jour du mois de décembre 2023

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6^e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 6^e jour du mois de décembre 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière